

COMMUNE DE COUSOLRE
Canton de Solre-le-Château



Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

— Septembre 1995 —

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Territoire communal	4
Présentation de la commune et carte des paysages	5
Contexte et enjeux de l'étude	6
Programme de l'étude	9
L'approche globale	11
- la compréhension du fonctionnement de la commune	11
- la connaissance des éléments du patrimoine	12
L'approche sectorielle	15
- la place Charles de Gaulle	16
- la rue principale ou C.D. 936	17
- la place Léo Lagrange dite "du Marais"	18
- les cheminements piétonniers au sein du village	19
- l'esplanade du collège de la rue Blanchard	19
- le jardin privé de la rue du Bois des Halles	20
- la vallée de la Thure le long du C.D. 280	21
- les sentiers pédestres et cyclistes	22
Bibliographie	25

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, chargée d'études en aménagement et développement rural du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines, paysagères et écologiques des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

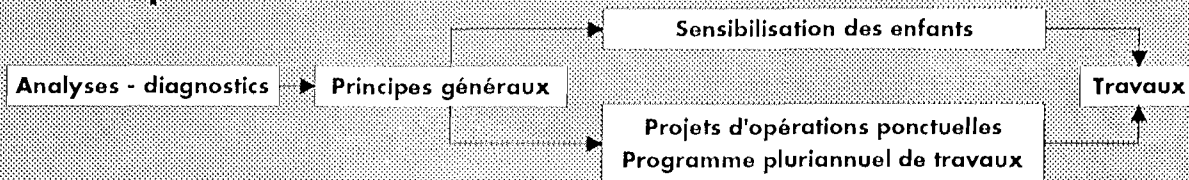
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

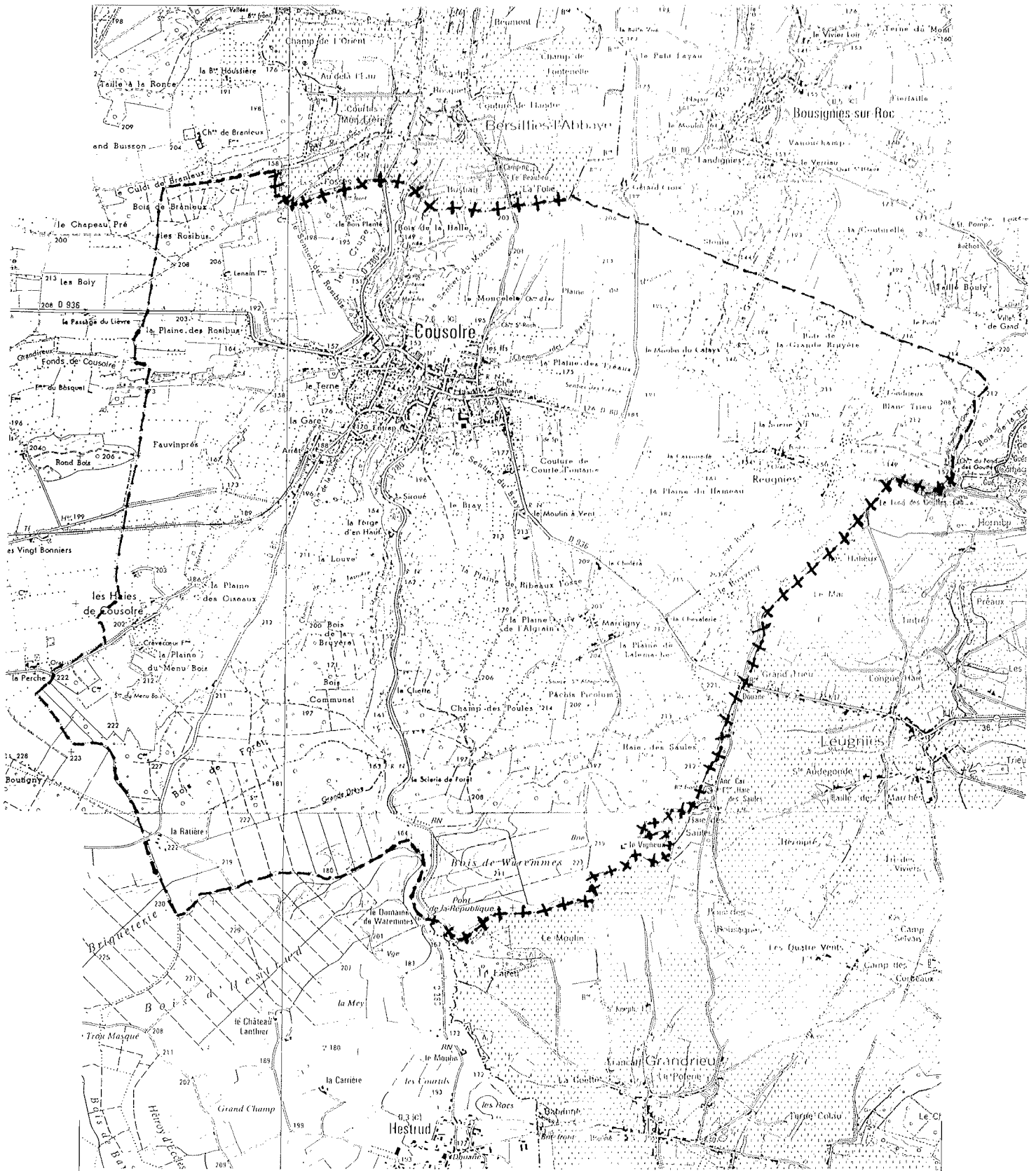
Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

Les étapes de la décision.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Territoire communal



D'après carte I.G.N. au 1/25000^e

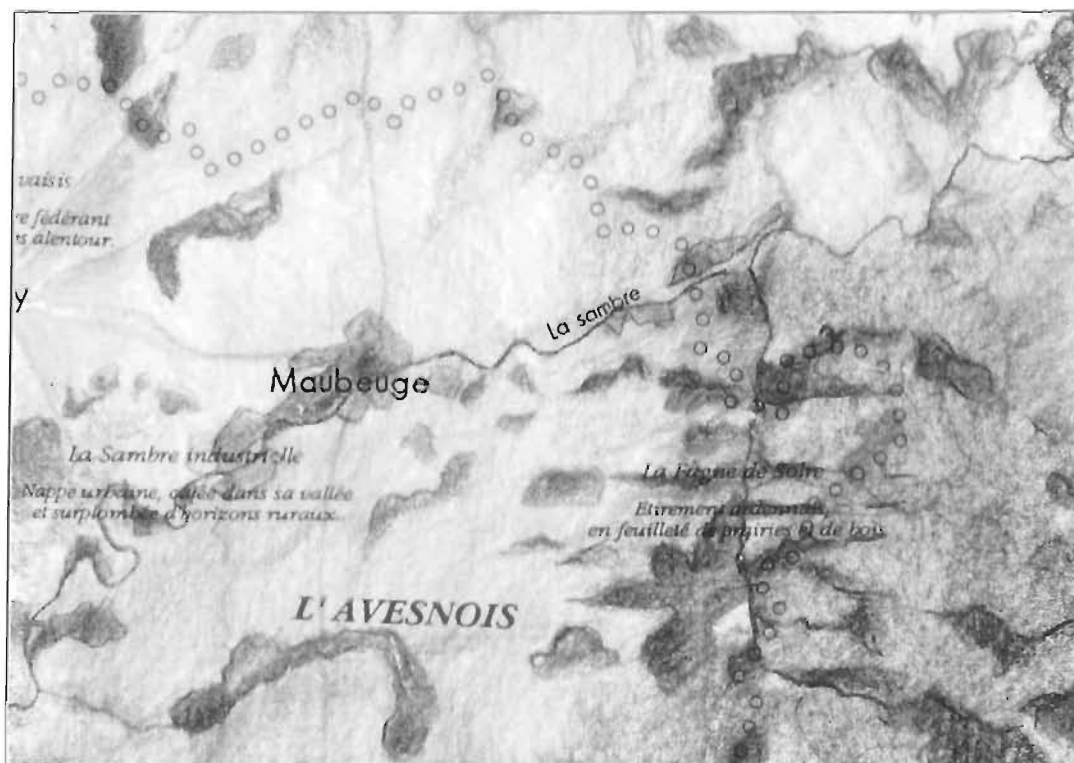
Présentation de la commune et Carte des paysages

Commune de l'Avesnois, Cousolre dépend administrativement du canton de Solre-le-Château. Le bourg, limitrophe à la Belgique, héberge 2471 habitants sur un territoire d'une superficie de 2098 hectares.

Les principales villes voisines sont, dans la vallée de la Sambre, Jeumont (à 9,5 Kms) et Maubeuge (à 14,5 kms), en Belgique, Beaumont (à 14,5 Kms) et Erquelinnes (à 12,5 Kms). Le chef-lieu de canton, Solre-le-Château, est à 11 kilomètres.

Située aux contreforts des Ardennes, dans une contrée rurale, Cousolre offre un paysage d'alternance entre forêts et clairières plus ou moins bocagères, éléments caractéristiques des paysages des Fagnes. Le relief escarpé de ses vallées (de la Thure et de la Hantes) lui confère une originalité quasi unique dans le département.

Avec Aibes et Bousignies sur Roc, elle forme la Communauté de Communes frontalières du Nord-Est Avesnois. Cousolre adhère également au Syndicat Mixte de Développement de la Thiérache et devrait prochainement faire partie du futur Parc Naturel Régional Avesnois.



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Contexte et enjeux de l'étude

Sans être un document aussi ambitieux qu'un schéma directeur d'aménagement, l'étude "cadre de vie" doit toutefois apporter des éléments de réflexion pouvant aider la Commune à définir sa stratégie de développement.

Lors de la réalisation de l'étude, le maître d'oeuvre devra notamment prendre en compte les enjeux suivants :

- le tourisme :

Cousolre est située dans une région, l'Avesnois, où le tourisme prend une place de plus en plus importante. Le pays est, avant tout, apprécié pour la qualité de son patrimoine, sa ruralité et ses espaces semi-naturels (bois, bocage, étangs).

L'étude peut montrer quelques éléments liés au patrimoine et valorisables sur le plan touristique. De même, elle peut proposer leur aménagement ou l'organisation de leur mise en réseau.

- le cadre de vie :

Cousolre présente sans conteste un environnement de qualité. Ainsi, le bourg offre des services de proximité : écoles, collège, commerces. L'habitat, bien que groupé, présente de multiples aérations au sein même du cadre urbain (jardins, prairies). Des villes importantes comme Maubeuge et Jeumont sont à quelques kilomètres. Enfin, les surfaces forestières et bocagères importantes et le passage de deux rivières la Thure et la Hantes sont des atouts non négligeables.

Les aménagements pourraient ainsi être proposés dans l'esprit d'une recherche d'une meilleure assise du statut de bourg, d'une préservation du cadre verdoyant du village et de la campagne environnante et du respect du patrimoine ancien tout en intégrant les impératifs de la modernité.



- L'aménagement global du territoire :

Afin de respecter les choix de développement de la municipalité, le Plan d'Occupation des Sols semble être l'outil le plus adapté à la maîtrise du devenir du territoire communal (urbanisation, espaces agricoles et naturels). Aussi, l'étude "cadre de vie" pourrait apporter de la matière en vue de son élaboration.

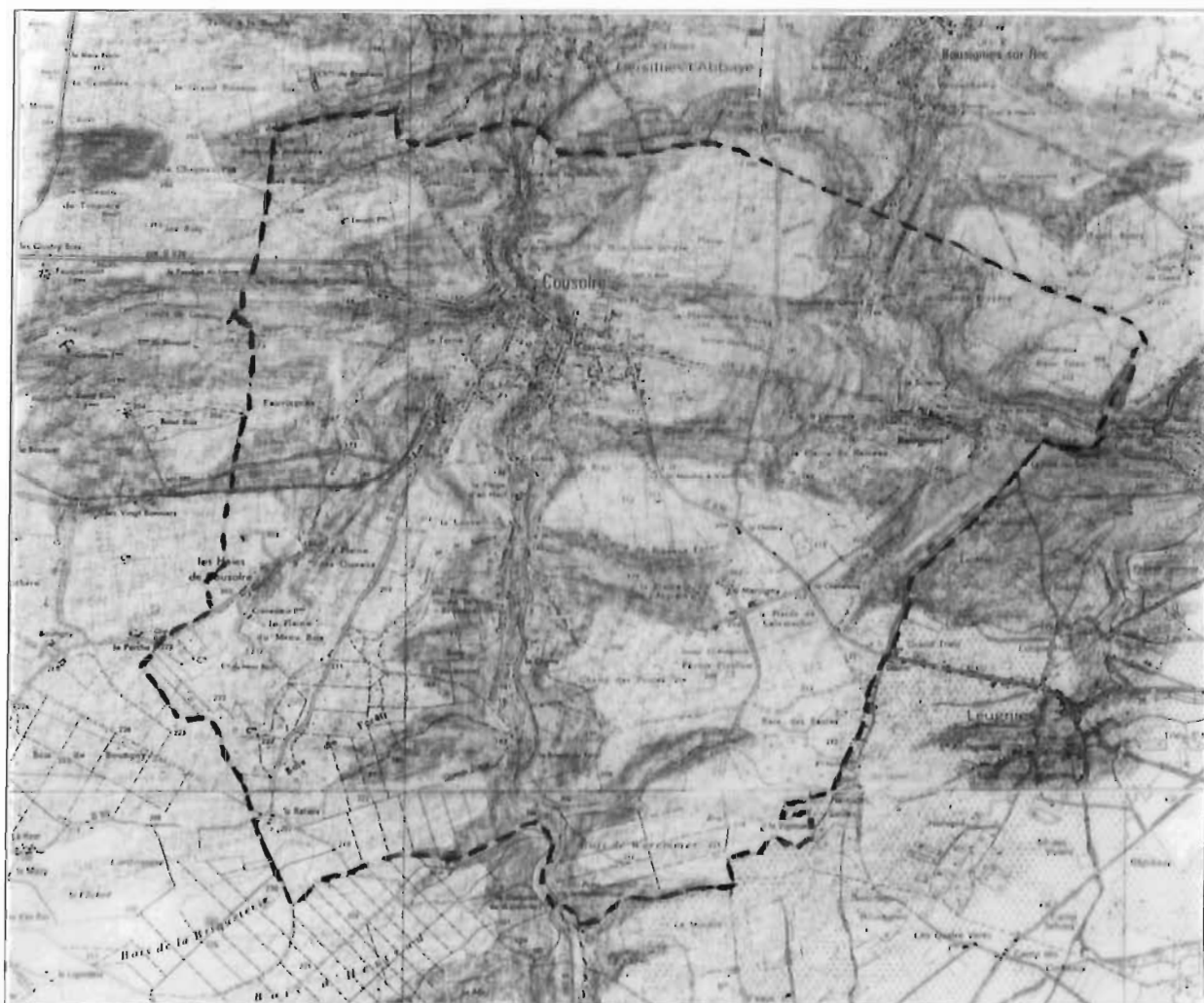
Enfin, il semble évident aujourd'hui que l'échelle la plus appropriée pour de nombreux projets est plus grande que celle de la commune. Notamment ici, il sera important de pouvoir resituer plusieurs propositions d'aménagement dans un contexte transfrontalier (Belgique), régional (avec le futur Parc Naturel Régional et le Syndicat Mixte de Développement de la Thiérache) et intercommunal (Communauté de communes).

Programme de l'étude





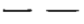
Le programme est présenté sous deux aspects complémentaires et indissociables :

- **l'approche globale permet de définir les objectifs d'aménagement à l'échelle de la commune en toute cohérence et objectivité,**
- **l'approche sectorielle doit être réalisée en relation étroite avec la précédente. Elle expose les principes voire les propositions d'aménagement sur les sites particulièrement représentatifs et importants.**

Le relief



D'après carte I.G.N. au 1/25000

- Altitude**
-  supérieure à 200 m
 -  comprise entre 180 et 200 m
 -  comprise entre 160 et 180 m
 -  inférieure à 160 m
 -  limite communale

L'approche globale

La compréhension du fonctionnement de la commune

Dans un premier temps, l'approche globale s'appuiera sur la compréhension du fonctionnement socio-culturel et économique de la commune. Ce travail prendra en considération les thèmes suivants :

- la problématique de l'urbanisation,
- les particularités du cadre agricole et naturel,
- la vie autour des écoles, du collège,
- les lieux de promenade, de loisirs,
- les commerces,
- la circulation pédestre et automobile,
- le stationnement automobile.

Cette analyse de la commune sera réalisée en une phase descriptive (historique et actuelle) et évolutive (vue prospective). Elle devra être suivie d'une étape critique dans laquelle seront exposés les éventuels dysfonctionnements, les problèmes rencontrés. Sur cette base, des schémas d'organisations et de principes d'aménagements pourront être proposés, en concertation avec le maître d'ouvrage.

La connaissance des éléments du patrimoine

Comme nous l'avions vu précédemment, le territoire communal reste fortement empreint de son passé. Le patrimoine est souvent la source du tourisme, il est également la mémoire des habitants de Cousolre.

Ainsi, l'étude devra définir et recenser les éléments du patrimoine qui ont forgé l'identité de la commune. Les thèmes suivants semblent particulièrement importants à relever :

le relief

L'assise de terrains primaires et l'orogénèse qui a suivi leur établissement, de même que l'érosion liée au passage des deux rivières, la Thure et la Hantes ont généré un territoire original au sein du Département. Cette particularité s'observe, en particulier, à Cousolre par :

- une urbanisation en fond de vallon parfois étagée le long des versants,
- une architecture dynamique avec des faîtes en lignes décrochées épousant les pentes,
- des routes souvent sinueuses,
- la présence de nombreux talus,
- l'écoulement rapide des eaux, l'eau vive des rivières,
- une agriculture tournée vers l'élevage (liée également à la composition des sols) et une sylviculture de pente,
- de nombreuses situations en belvédère permettant des vues lointaines sur le paysage et des positions plus confinées dans les fonds de vallons,
- des toponymes au nom évocateur : le Terne, la Forge d'en haut...

la pierre

Cousolre est installée sur des terrains primaires composés de schistes, de grès et de calcaires. D'ailleurs, l'emprise même du bourg se situe sur une veine de calcaire du Fras-nien ou marbre Sainte Anne. L'activité marbrière était ainsi une des principales activités de la commune du XIX^{ème} jusqu'au XX^{ème} siècle.

- la pierre se voit au niveau des talus lorsqu'elle affleure,
- la pierre, et en particulier, les schistes et les grés rendent le sol pauvre, obligeant l'agriculteur à l'utiliser en prairie, voire en l'empêchant de la travailler (forêt),
- enfin, la pierre est le matériau originel de construction des habitations, des routes, des murs, des monuments funéraires... Elle donne cet aspect rude et sévère des villages des Fagnes.



L'eau

Aujourd'hui, l'eau est souvent un élément reconnu comme gage de qualité du cadre de vie : axe vert avec sa ripisylve au sein du bourg, espace de détente, de rencontre pour la pêche voire, parfois, pour la baignade (Reugnies)...

Le rapport de la ville à l'eau est certainement très ancien. L'étymologie de Cousolre viendrait en effet de Curtis signifiant villa et Sorra provenant de source et ruisseau. Ainsi, la présence de la Thure a certainement été déterminante dans l'installation du bourg. Peut-être a-t-elle été par contre une barrière entre la commune libre du Terne (ou du Mont) et le bourg ?

L'eau est bien évidemment visible au niveau des deux rivières traversant la commune, la Thure et la Hantes, mais aussi par le passage de petits ruisseaux (du Bosquet, du Fourneau,...). Le territoire est ponctué de sources (Sainte Aldegonde, du Menu Bois...), résurgences de la nappe des limons et d'étangs, anciennes zones de retenue des eaux pour l'alimentation régulière des forges (cf. carte du diocèse de Cambrai de 1769) ou lieux créés pour la pêche.

Elle est invisible mais présente au niveau des sols souvent argileux ou des sous-sols dans les fissures des calcaires du Frasnien.

Les aménagements liés à l'eau étaient nombreux sur la commune, certains sont encore actuels : les moulins, les scieries, les forges, les lavoirs (du Transval, du Marais), les réserves d'eau et abreuvoirs (hameau de Marcignies), les fontaines (fontaine aux malades), les éclusettes (hameau de Reugnies), les pompes à bras, les ponts (Couroux à Reugnies), les passerelles (place Léo Lagrange)...

L'eau peut malheureusement également surprendre et être dangereuse lors des crues des rivières. Il s'agit alors de concilier l'occupation du sol avec les zones d'épanchement de celles-ci.



le végétal

Le visiteur retiendra de son passage en Avesnois l'omniprésence du végétal : la végétation des nombreuses forêts, des haies, le long des rivières, dans les jardins, les vergers, les arbres isolés, les prairies...

La terre froide et imperméable, le développement de l'élevage, le besoin de bois pour les forges, pour se chauffer mais aussi pour se prémunir des invasions ont déterminé ce paysage si caractéristique de l'Avesnois.

Le végétal est important comme élément clé du tourisme rural et du cadre de vie des habitants et pour la richesse faunistique et floristique qu'il apporte.

Il peut devenir gênant lorsque, sous forme de végétation arborée, il ferme le paysage au niveau des fonds de vallée et des clairières.





L'ensemble des éléments déterminant le patrimoine communal sera consigné sous forme d'un "cahier" abondamment illustré et accompagné de cartes de localisation. Une hiérarchisation de ces mêmes éléments sera proposée.


Ce travail servira de base au développement des principes d'aménagement ponctuel des espaces publics de la commune.

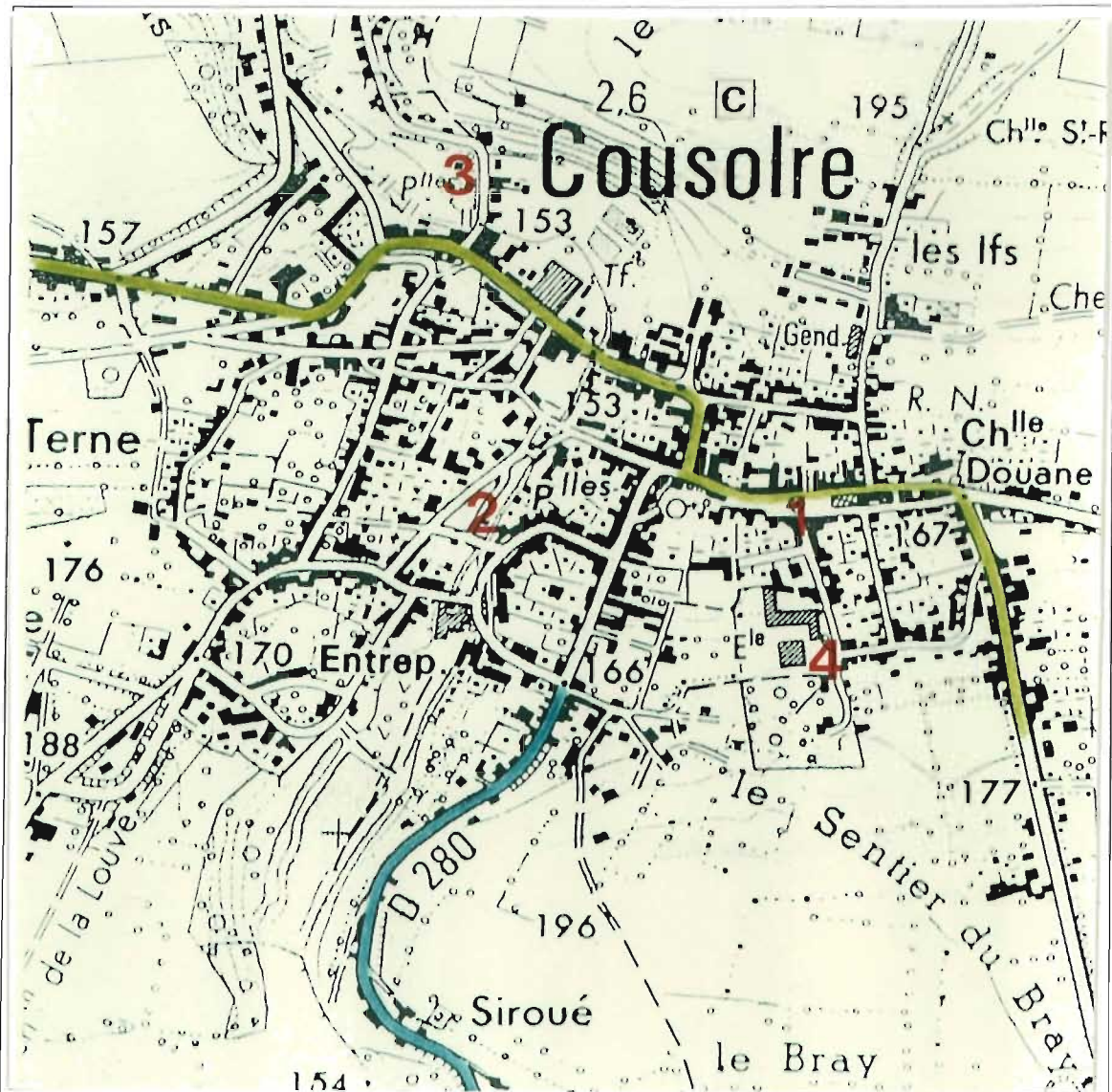
L'approche sectorielle

Plusieurs secteurs semblent aujourd'hui devoir bénéficier d'une réflexion affinée pour permettre à l'équipe communale de déterminer ses choix d'aménagement.

Les principaux éléments du cadre de vie répertoriés dans le programme

- 1 - la place Charles de Gaulle,
 - 2 - la place Léo Lagrange, dite "du Marais",
 - 3 - le jardin privé de la rue du Bois des Halles,
 - 4 - l'esplanade du collège de la rue Blanchard,
-  - la rue principale ou C.D. 936,
 -  - la vallée de la Thure du C.D. 280,
 - les sentiers pédestres et cyclistes.
 - les cheminements piétonniers au sein du village,

 Éléments non recensés



D'après carte I.G.N. au 1/25000e

La place Charles de Gaulle

Elle est la place principale du village où se trouvent l'hôtel de ville et l'un des plus beaux kiosques à musique de l'Avesnois. Son aménagement est la priorité du maître d'ouvrage.

L'enjeu de cette réhabilitation est aussi bien touristique que lié à l'amélioration du cadre de vie et des services.

Touristique, car la Commune compte sur cet aménagement pour créer une vitrine attractive qui incitera davantage la personne de transit utilisant le C.D. 936 à venir s'arrêter sur le territoire communal.

Amélioration du cadre de vie et des services, car les travaux réalisés devront apporter une touche plus "humaine et vivante" dans cet environnement aujourd'hui essentiellement automobile. Indirectement, l'amélioration du cadre de cette place pourrait encourager les propriétaires des habitations et commerces attenants à embellir leur façade et, peut-être, à dynamiser la reprise des boutiques en cessation.

En ce qui concerne l'aspect fonctionnel du site, le maître d'œuvre devra savoir concilier le parti d'un cadre agréable teinté de verdure et celui de zone de stationnement pour la desserte des commerces, de la mairie, de l'église, des écoles et de la salle des fêtes. Il est nécessaire également de prendre en compte le rôle régulier de la place pour l'accueil du marché et de la ducasse (bi-annuelle).

En ce qui concerne l'aménagement propre de la place, le caractère sobre et minéral, typique des places de l'Avesnois, est à conserver. Une attention toute particulière sera attendue quant à l'utilisation des matériaux qui devront être en rapport avec l'identité locale et en adéquation avec les supports de constructions déjà en place : escalier et soubassement du kiosque en pierre de taille, pierre bleue de la chapelle "le Bon Dieu de Pitié", chemin de l'église en pavé de grés...

La végétalisation semble cependant intéressante mais devra néanmoins respecter la visibilité des bâtiments existants (mairie, kiosque en particulier). Le mode de végétalisation le plus adapté semble a priori la plantation d'arbres. En effet, la présence d'arbres de haut-jet aiderait à la structuration de l'espace. Pour assurer leur pérennité, on veillera à la bonne articulation entre ce projet et le passage en souterrain des réseaux : gaz, eau, assainissement (travaux prévus en 97), électricité (prévoir électrification du kiosque). Les fonctions actuelles de la place (notamment la ducasse) sont également à prendre en compte.

Niveau d'étude pressenti :

L'étude s'échelonnera en plusieurs phases :

- accord avec la Commune sur un schéma d'intentions,
- proposition de différents schémas d'organisation,
- proposition d'une esquisse avec première estimation financière,

Enfin, ce travail se conclura par l'établissement d'un **Avant-Projet-Sommaire chiffré**.

Remarque :

L'aménagement devra prendre en compte l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la chapelle "Le Bon Dieu de Pitié". La consultation de l'architecte des Bâtiments de France sera dans ce cas indispensable.

Enfin, il est bien évident que la conception de la place ne peut s'envisager sans une réflexion d'ensemble d'aménagement des autres espaces publics en relation avec celle-ci : la rue Principale, la chapelle "Le Bon Dieu de Pitié", l'église, peut-être la chapelle Saint Walbert. On prendra également en compte la future valorisation du presbytère et s'interrogera sur l'éventuelle liaison piétonne entre la place et l'école maternelle.



La rue principale ou Chemin Départemental 936

Traditionnellement, la nécessité de posséder en face de son habitation de grandes surfaces libres afin d'y entreposer du matériel, du bois, le tas de fumier a engendré la constitution de chaussées avec de larges accotements. Ainsi, les rues des communes de l'Avesnois possèdent souvent un caractère sévère, résultat de l'utilisation de la pierre et de la quasi-absence du végétal. Elles ont, cependant, la particularité de présenter une hétérogénéité de formes et d'orientations, cassant la monotonie et les rendant ainsi curieuse à chaque virage ou décrochement dans l'alignement des habitations.

La rue Principale de Cousolre répond à ces caractéristiques. Malgré un effort manifeste d'aménagement aux entrées de la ville par la plantation d'arbres d'alignement (dominance de *Prunus serrulata* et *cerasifera*), la rue aux larges emprises est surtout aménagée pour l'automobile. Elle traverse ainsi le bourg en étrangère sans véritable rythme permettant l'accroche avec le cadre bâti.

Les réflexions porteront sur :

- les différentes possibilités de varier l'aménagement en fonction de chaque séquence longitudinale de la rue,
- la relation entre la place et la rue Principale. L'objectif serait d'arriver à la recherche d'une meilleure signalisation du centre ville par l'aménagement de la rue. L'accueil éventuel de certaines fonctions de la place par cette même rue (stationnement, ducasse...) pourra s'envisager,
- la façon de valoriser les devants de porte, les placettes, les décrochements dans l'alignement (plantations, éclairage, diversité des formes de recouvrement du sol...). Ce principe est d'autant plus important qu'il permettrait de responsabiliser le propriétaire de l'habitation mitoyenne en lui donnant éventuellement la possibilité de s'approprier la gestion de cet espace public.

Niveau d'étude pressenti :

Au vu des sommes que mobiliserait un projet global, le maître d'oeuvre d'étude devra simplement remettre :

- un plan de séquençage de la route (par exemple au 1/5000è),

- un schéma global d'amélioration des séquences sous forme de principes d'aménagement. Ceux-ci devront être agrémentés de photographies de référence,
- une estimation sommaire sur ratio de chacune des séquences.



La place Léo Lagrange dite "du Marais"

Aussi dénommé place verte, cet espace présente une vocation autre que celle de la place Charles de Gaulle. En effet, la présence d'un ancien terrain de jeux de balles, les équipements ludiques pour enfants, les bancs ainsi que la pelouse et les plantations de platanes, lui confèrent davantage une fonction d'aire de détente et de loisirs de proximité.

La contiguïté avec la rivière la Thure (ce qui rend le terrain inondable et non constructible) est également un élément qualifiant supplémentaire au caractère verdoyant de l'ensemble.

La place Léo Lagrange, bien que présentant déjà de nombreuses qualités, pourrait semble-t-il, bénéficier de certains aménagements peu coûteux en vue de l'amélioration de son accueil et de son environnement.

Les propositions faites par le maître d'œuvre apporteront des solutions pour :

- une intégration plus harmonieuse du ballodrome au sein du site. Celui-ci n'est actuellement plus utilisé,
- une relation plus affirmée entre la place et la rivière. La placette située rue des Juifs et accolées à la rivière forme un lien entre la place verte et le centre ville. Ainsi, sa valorisation pourrait être un élément important de cette réhabilitation (traitement des passerelles, pompes à bras...),
- la reconstitution plus marquée d'un espace vert par l'affirmation du végétal.



Niveau d'étude pressenti :

Un ensemble de recommandations sera donné sur la totalité de l'espace de la place. Des schémas de principes seront produits et soumis à discussion.

Les cheminements piétonniers au sein du village

La ballade à l'intérieur de Cousolre est rendue agréable par l'importance des petits jardins potagers bien entretenus, la présence assez étonnante de prairies complantées de fruitiers avec des moutons, des haies champêtres, des murs réalisés en pierre du pays...

Ce "voyage" au sein du bourg est d'autant plus accueillant que les supports de la promenade, les chemins, sont exclusivement piétonniers et de faible largeur. Ce réseau important de chemins dans le bourg a ceci de particulier qu'il valorise le piéton sur l'automobiliste et favorise la communication entre les lieux publics (centre socio-culturel, places, église). Ainsi, le "chemin du tour des écoles" est à ce titre très fréquenté.

De la même façon, les chemins peuvent avoir un rôle non négligeable comme enjeu touristique. Enfin, ils peuvent, indirectement, inciter à l'embellissement des arrières de maisons et des jardins.

Niveau d'étude pressenti :

Le bureau d'étude aura pour mission de recenser les chemins piétonniers du village et d'évaluer leurs principales caractéristiques (organisation, caractère pittoresque...). Il proposera la valorisation d'un réseau cohérent ainsi que des principes d'aménagement (sol, éclairage, plantations...), de balisage et d'entretien permettant le maintien de leur qualité.



L'esplanade du collège de la rue Blanchard

Détruit depuis peu par un incendie, le gymnase du collège situé rue Blanchard sera prochainement reconstruit. Il est probable que, dans le cadre de ces travaux, il sera prévu de modifier l'esplanade du devant du collège. Cet espace sert aussi bien d'aire de stationnement automobile que de lieu de rassemblement des élèves. Il est exclusivement recouvert d'enrobé noir.

Il semble évident qu'un meilleur partage de ces différentes vocations ainsi que des plantations judicieusement placées pourraient rendre ce site plus accueillant.

Niveau d'études pressenti :

Il s'agira, dans un premier temps, de proposer en concertation avec la Commune et le Conseil Général un schéma d'organisation de cet espace. Ensuite, en fonction du résultat de ces consultations, l'étude pourra être approfondie (esquisse chiffrée...).

Le jardin privé de la rue du Bois des Halles

Placé à l'entrée de la rue du Bois des Halles, le jardin constituait auparavant une extension du parc du "château" situé face au C.D. 936.

Séparé de ce dernier par une passerelle désaffectée enjambant un bras de la Thure, ce jardin est aujourd'hui à l'abandon.

Sa situation à l'intérieur du bourg et son cadre verdoyant ont conduit la Commune à s'intéresser de près à ce parc en tant que jardin public potentiel.

Il est vraisemblable que des aménagements légers pourraient rapidement mettre en valeur ce site, composé d'arbres anciens de qualité et présentant une relation avec la rivière très intéressante (présence d'un bief, d'une écluse, de passerelles).

Niveau d'étude pressenti :

En vue de l'éventuelle acquisition de ce terrain par la Commune, le bureau d'étude apportera les arguments positifs et négatifs qui aideront celle-ci à juger de la pertinence de ce projet (étude de faisabilité).

L'analyse portera aussi bien sur l'achat et les aménagements potentiels, que sur l'entretien futur qu'il en découlera.

Enfin, il sera nécessaire de resituer cette opportunité dans le contexte actuel de la commune en matière d'espaces verts et, notamment, par rapport à la possibilité d'aménagement de la place Léo Lagrange.

La vallée de la Thure le long du C.D. 280

Au sujet de la vallée de la Thure entre Hestrud et Cousolre, Jean Mossay écrivait en 1959 dans son livre "Ce que l'on peut voir en flânant dans l'arrondissement d'Avesnes" : *"C'est l'une des routes les plus pittoresques de la région (...) Il y a des sous-bois ravissants, quelques languettes de prairies au bord des eaux vives, un petit étang, en un mot mille coins tranquilles et agréables, favorables au pique-nique familial"*

Aujourd'hui, le C.D. 280 reste encore l'une des routes les plus agréables à parcourir de l'Avesnois. Il est d'ailleurs à ce sujet noté comme axe routier touristique à développer par le futur Parc Naturel Régional (projet de charte de décembre 94) et proposé dans l'itinéraire de découverte des paysages du Nord du Conseil Général.

Malgré ses qualités, l'environnement de cette route s'est profondément modifié : les quelques languettes de prairies au bord des eaux vives se sont souvent transformées en plantations denses de résineux ou de peupliers masquant la perception visuelle de la vallée ; au petit étang initial sont venus s'ajouter plusieurs plans d'eau de taille importante ; enfin, les mille coins tranquilles et agréables, favorables au pique-nique familial sont devenus des propriétés privées impénétrables...

Niveau d'études pressenti :

Le bureau d'études devra montrer l'évolution dans le temps du paysage de la vallée. Ce travail servira de point de départ d'une réflexion plus large qui s'illustrera par la formulation de principes d'aménagement. Les thèmes suivants semblent particulièrement importants à traiter :

- les points de vue sur la vallée,
- les aires de stationnement automobile,
- le parking desservant l'arboretum de la Thure,
- la signalétique,
- la réduction du caractère routier (ex.: barrières de sécurité en bois).



Les sentiers pédestres et cyclistes

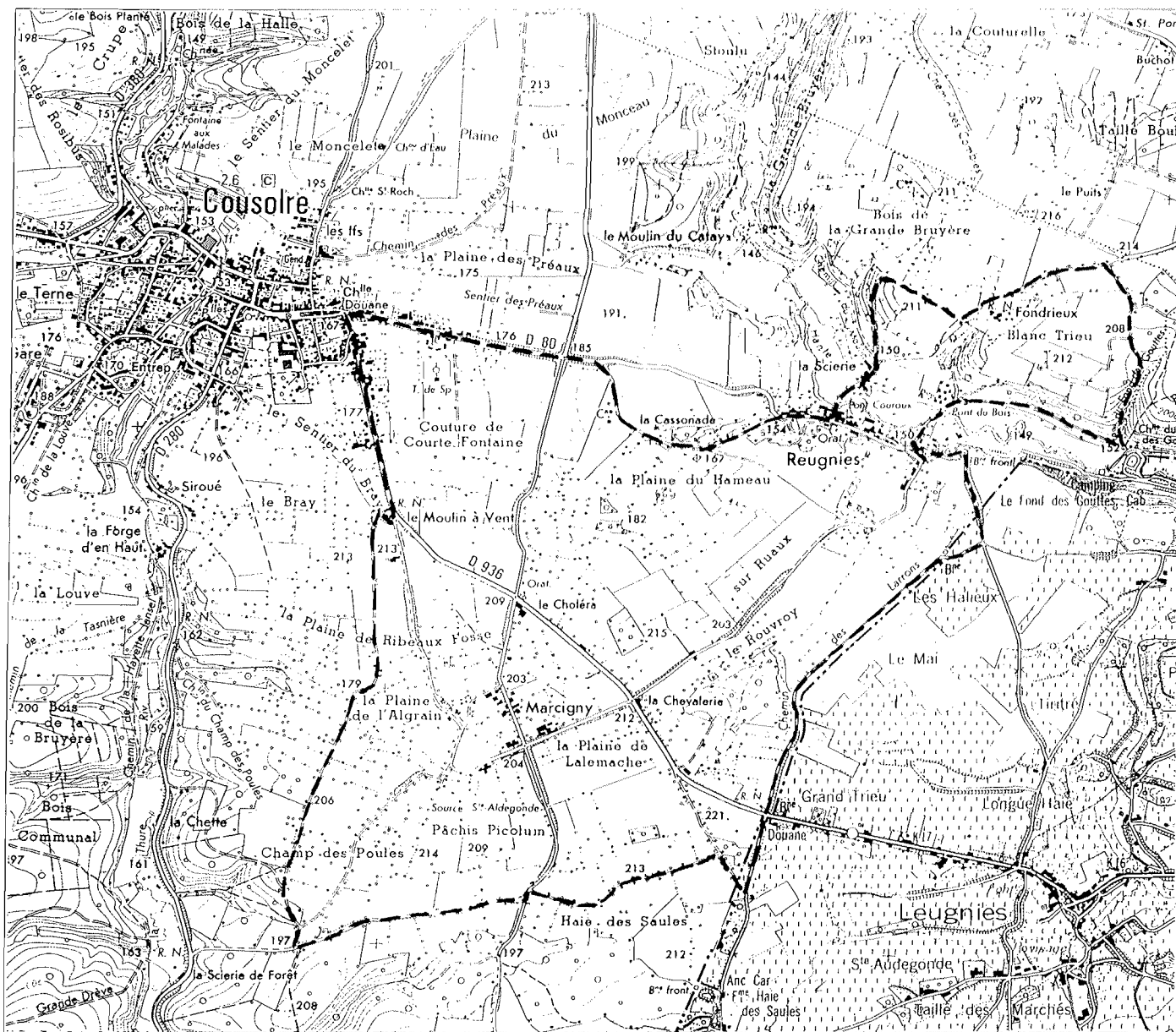
Les curiosités naturelles et ethnologiques ne manquent pas sur le territoire de Cousolre : forêts, bocage, vallées encaissées, chapelles, hameaux pittoresques... La population intéressée par leur découverte existe (habitants du bassin de la Sambre, touristes belges...).

Plusieurs circuits de promenade empruntent les chemins de la commune. L'un d'entre eux est d'ailleurs en cours d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Niveau d'étude pressenti :

Le maître d'œuvre proposera un schéma d'organisation du réseau ainsi qu'un principe de balisage en relation avec la richesse et la qualité des espaces traversés.

Il n'hésitera pas à associer la Direction de l'Environnement du Conseil Général à l'élaboration de ces documents.



Boucle pédestre proposée à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées

Remarque :

Pour être efficace, la réalisation d'un réseau de chemins de promenade et de randonnée doit prendre en compte :

- la qualité des lieux traversés (paysage, sites pittoresques, ville, hameaux, lieux de repos...),
- le type de chemin utilisé (en terre, enrobé, empierré, absence de circulation...),
- la nécessité d'une boucle,
- les points de départ et d'arrivée : parking, place..., la proximité des zones d'habitations : gîtes, campings... ou des aires d'activités : écoles, etc...,
- la pérennité des chemins, le rapport avec les éventuels propriétaires (intérêt du P.D.I.P.R.),
- les relations avec les circuits externes : proximité d'un G.R., des chemins intramuros du village...,
- le balisage et les informations relatives aux chemins : points de repères, dépliants, panneaux d'indications et d'informations...

Bibliographie

Association pour l'Aménagement et le Développement de l'Avesnois, 1994 - *Projet de charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois*. 58 p. + annexes - Espace Naturel Régional - Région Nord Pas-de-Calais.

Bio-Mont, 1994 - *Charte du contrat biodiversité vers un développement durable à Beaumont*. 25 p. + annexes - Fondation Roi Baudouin, Loterie Nationale, Région Wallonne.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, 1993 - *Eléments de lecture des paysages* - Conseil Général du Nord.

Conseil Général du Nord, 1991 - *Préétude d'aménagement foncier de Cousolre*. 34 p.

Pierrard, A., ? - *Promenade dans la mémoire de l'Avesnois, tome 1, (le cadre de vie)*. Ed. des Belfrois, Dunkerque.

Hanot, A. et Pierrard, A., 1986 - *Promenade dans la mémoire de l'Avesnois, tome 2, (d'Aibes à Maubeuge)*. Ed. des Belfrois, Dunkerque.

Hecquet, H. et Pierrard, A., 1991 - *Quand nos chapelles se souviennent. Inventaire des 131 chapelles du canton de Solre-le-Château*. 119 p., Ed. P., Carlier - Montélimar.

Mossay, J., 1959 - *Ce que l'on peut voir en flânant dans l'arrondissement d'Avesnes*. 171 p. - Imp. "l'Observateur". Avesnes-sur-Helpe.

Syndicat Mixte pour le Développement de la Thiérache, 1985 - *Architectures rurales en Thiérache*. 65 p. - Ed. C.A.U.E. du Nord - Lille.

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Vincent Levive	Ecologue
Jean Marc Le Moing	Paysagiste
Christophe Rouvres	Assistant d'étude
Monique Dhoedt	Secrétariat